

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 1^{er} août 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 1^{er} août, a arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté trois délibérations du gouvernement ; adopté onze arrêtés et examiné 39 dossiers d'étrangers.

1. Projet de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération autorisant l'acquisition par la Nouvelle-Calédonie d'une parcelle de terrain située à Témala, sur la commune de Voh, pour un montant de 15 millions de francs.

2. Délibérations du gouvernement

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie :
 - devant la cour administrative d'appel de Paris pour deux affaires,
 - devant le Conseil d'État.

3. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'un million de francs à la Croix-Rouge française, délégation territoriale de Nouvelle-Calédonie, afin de contribuer à la réalisation des engagements de son programme.

Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n°1 du budget 2017 de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie (CMA) :
 - Compte de résultat prévisionnel :
 - Recettes : 859 293 000 F
 - Dépenses : 890 346 450 F
 - Résultat prévisionnel : - 31 053 450 F
 - Opérations en capital :
 - Ressources : 91 269 550 F
 - Emplois : 357 387 720 F
 - Résultat global déficitaire : - 266 118 170 F

Le résultat déficitaire de 266 118 170 F est équilibré par un prélèvement de même montant sur le fonds de roulement.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé à la société Sunzil l'exonération de taxe générale à l'importation (TGI) pour du matériel destiné à la réalisation d'opérations adoptées par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale (FER). Il s'agit de quatre opérations d'électrification photovoltaïque pour des particuliers, situées sur les communes de Poya, Ponérihouen et Touho. L'ensemble de l'exonération de la TGI pour les opérations citées précédemment est évalué par la société Sunzil à un montant global de 1,4 million de francs pour un coût assurance fret (CAF) de 6,5 millions de francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné des représentants du conseil d'administration de l'Agence calédonienne de l'énergie : une représentante de l'union fédérale des consommateurs UFC-Que-Choisir de Nouvelle-Calédonie et son suppléant, ainsi que six représentants de la Nouvelle-Calédonie et leurs suppléants.

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention complémentaire à l'association des enseignants de mathématiques de Nouvelle-Calédonie (AS2Maths) de 350 000 francs afin de financer diverses actions, telles que l'opération mathémaclie, le championnat international, le concours australien de mathématiques et les olympiades de mathématiques.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé son agrément à la société PROMED pour ses deux véhicules de société destinés au transport de déchets d'activités de soins et assimilés ainsi que des pièces anatomiques.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé son agrément à la société ATIR pour ses deux véhicules de société destinés au transport de déchets d'activités de soins et assimilés ainsi que des pièces anatomiques.

* *
 *

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis sept avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a émis 31 avis favorables sur des autorisations de travail dont 20 concernent les projets miniers.